

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil d'Exploitation**

Séance du 29 février 2024
Sous la présidence de M. Pascal DURAND

Nombre de membres : 6 Présents : 5 Absent excusé : 1

Présents : 5

Pascal DURAND, Mireille ARNOLD, Monique MATHIEU, Daniel ANTONINI, Christian MELLINGER

Excusé : 1

Nathalie HIERONIMUS

Point 1 – Débat d’Orientation Budgétaire

Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, l’élaboration du budget primitif est précédée d’une phase constituée par le Débat d’Orientation Budgétaire. Le DOB constitue une formalité substantielle dans la procédure budgétaire.

Les obligations du DOB ont été renforcées par l’article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu’aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire. Même si ce débat n’a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l’assemblée.

CONSIDERANT le rapport joint en annexe.

Le Conseil d’Exploitation

- **donne acte** de l’organisation du Débat d’Orientation Budgétaire 2024.

Pour extrait conforme
Petite-Rosselle, le 29 février 2024



M. Pascal DURAND



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

BUDGET DE LA REGIE FUNERAIRE

Préambule : Toutes les valeurs figurant sur ce document sont exprimées en H.T., ce budget étant assujéti à la T.V.A.

I) LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

La détermination du résultat 2023 à reporter sur l'exercice 2024 s'effectue en trois étapes :

1- Le résultat propre de l'exercice 2023 :

Il s'agit de la différence entre recettes et dépenses constatées à la clôture de l'exercice 2023 :

Recettes de fonctionnement :	17 959,17 €
Dépenses de fonctionnement :	13 220,64 €
Résultat de fonctionnement 2023 :	4 738,53 € (1)

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

0 5 MARS 2024

COURRIER ARRIVÉ

2-Le report antérieur

Il s'agit du report du résultat 2022 de la section de fonctionnement soit : **24 432,02 € (2)**

3-Le résultat cumulé

Les résultats vus aux points n° 1 et 2 se cumulent pour aboutir aux résultats à inscrire au budget primitif 2024 :

Section de fonctionnement **4 738,53 € (1)** + **24 432,02 € (2)** = **29 170,55 €** (excédent global en balance d'entrée 2024)

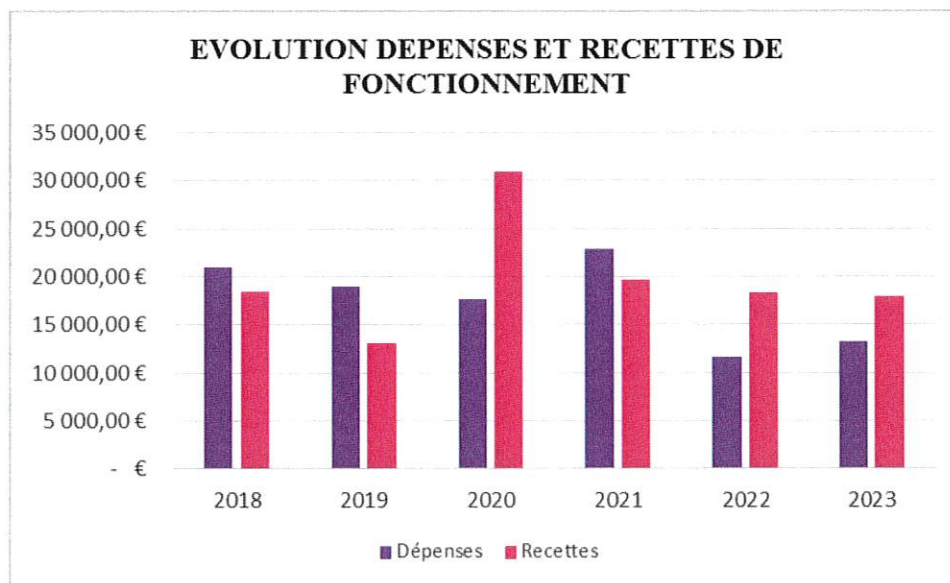
Cela se synthétise ainsi dans le tableau de clôture de l'exercice 2023 ci-dessous :

RESULTATS DE CLOTURE BUDGET REGIE FUNERAIRE EXERCICE 2023					
SECTIONS	Résultats de clôture exercice précédent		affection investiss	Résultats	Balance entrée
	DEFICITS	EXCEDENTS	2021	2023	2024
INVESTISSEMENT		19 332,37		1 930,09	21 262,46
FONCTIONNEMENT		24 432,02		4 738,53	29 170,55
TOTAUX	0,00	43 764,39	0,00	6 668,62	50 433,01
RESULTATS BUDGETAIRES : exercice				2023	
COMPTE ADMINISTRATIF					2023
Dépenses d'investissement					2 000,00
Recettes d'investissement					3 930,09
RESULTAT D'INVESTISSEMENT					1 930,09
Dépenses de fonctionnement					13 220,64
Recettes de fonctionnement					17 959,17
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					4 738,53

II) SYNTHESE

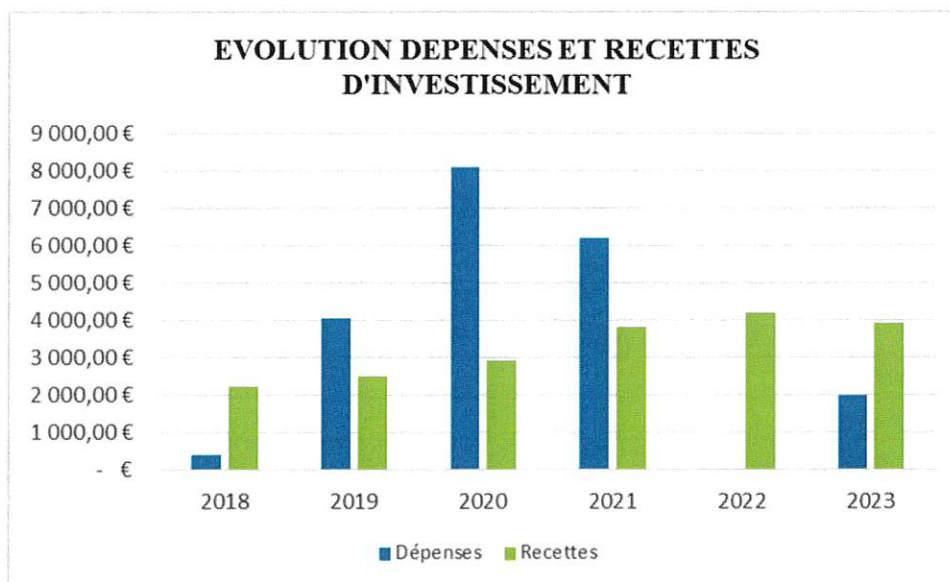
- Section de fonctionnement -

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	20 943,04 €	18 930,30 €	17 652,63 €	22 864,99 €	11 679,04 €	13 220,64 €
Recettes	18 395,74 €	13 096,47 €	30 856,72 €	19 611,74 €	18 297,45 €	17 959,17 €



- Section d'investissement -

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	407,50 €	4 044,67 €	8 073,16 €	6 174,72 €	- €	2 000,00 €
Recettes	2 220,48 €	2 505,15 €	2 907,65 €	3 808,29 €	4 192,84 €	3 930,09 €



III) L'ORIENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2024 disposera donc des ressources suivantes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

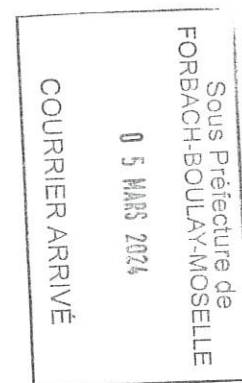
Excédent antérieur reporté	21 262,46 €
Amortissement des immobilisations	4 013,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	25 275,46 €
--	--------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Groupe froid extérieur pour les cases réfrigérées	10 055,00 €
Acquisition de plans droits pour repos défunt avant mise en bière	800,00 €
Provision travaux divers	14 420,46 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 275,46 €
--	--------------------



Les dépenses d'investissement concernent des travaux ou achat de matériel pour la chambre funéraire.

En 2024, l'acquisition d'un nouveau groupe froid est nécessaire pour les cases réfrigérées étant donné les nombreuses pannes rencontrées et sa vétusté. De plus, ce nouveau système prévoira les nouvelles normes de gaz froid afin de réduire l'impact sur l'environnement

IV) L'ORIENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement disposera donc d'une entrée de 29 170,55 €.

Les prévisions budgétaires du chapitre 011 (charges à caractère général) concernent essentiellement les dépenses de fourniture d'eau et d'électricité ainsi que l'acquisition de petit matériel pour la chambre funéraire.

Il reprend également les frais de maintenance des équipements (extincteurs, groupe froid, ...) ainsi que les réparations d'éventuelles pannes qui pourraient survenir.

Il est tenu compte de l'évolution tarifaire des énergies ainsi que de l'achat de matériel pour un rafraîchissement de certaines parties de la chambre funéraire.

Est également intégré dans ce chapitre, le remboursement de l'indemnité de régisseur à la Commune étant donné que celle-ci doit être incorporée à la fiche de paie.

Les prévisions budgétaires du chapitre 012 (frais de personnel) regroupent le remboursement des frais de direction à la commune et des frais de dispersions de cendres. Il est à noter qu'il ne devrait plus y avoir de frais pour les dispersions de cendres étant donné que la commune ne souhaite plus de dispersions hors temps de travail des agents des services techniques.

Les prévisions budgétaires du chapitre 042 (Opérations d'ordre entre sections) concernent les amortissements des immobilisations.

Les prévisions budgétaires du chapitre 68 (Dotations aux provisions et dépréciations) concernent les créances douteuses de plus de 2 ans contenues dans l'état des restes à recouvrer.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le chapitre R002 reprend le résultat cumulé de fonctionnement.

Le chapitre 70 (produits des services) constate les frais de séjour en chambre funéraire ainsi que les dispersions de cendres.